



2012-2018
**Spécial
6 ANS**

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU DE LA MANCHE



SOMMAIRE

- P2 • Édito
- P3 • 6 ans d'histoire au service de l'eau potable
- P4-5 • Un projet global pour l'eau potable dans la Manche
- P6-7 • Gestion durable de la ressource en eau
- P8-9 • Sécurisation de la production d'eau potable
- P10-11 • Naissance d'un service d'eau potable en 2016
- P12-13 • Le service d'eau potable du SDeau50
- P14-15 • Perspectives



Édito

Chaque jour, plus de 100 000 m³ d'eau sont prélevés dans les nappes souterraines et les rivières afin d'assurer le service public d'eau potable sur le département de la Manche et de satisfaire ses abonnés.

Michel THOURY, Président fondateur du SDeau50 était un homme visionnaire conscient des enjeux sanitaires, économiques et environnementaux que les collectivités en charge du service d'eau potable allaient devoir relever. Sous son impulsion, plus de 80 collectivités ont décidé de se regrouper en 2012 pour créer le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) afin de travailler sur la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation des productions d'eau.

Après seulement 6 années d'existence, des résultats concrets sont observés comme en témoigne le présent document. L'Agence de l'Eau Seine Normandie, partenaire incontournable du SDeau50, soutient financièrement les différentes actions portées par le SDeau50.

Malgré sa jeunesse, le SDeau50 a su évoluer rapidement pour s'adapter à la réforme territoriale. En réponse à la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), les élus du SDeau50 l'ont doté en 2016 d'une compétence à la carte portant sur la totalité du circuit de production et de distribution de l'eau potable. À l'image de ce qui existe dans d'autres départements, nous avons construit une organisation alliant le maintien du service de proximité et la mutualisation des compétences, en s'appuyant sur un principe : « penser globalement » et « agir localement ». En 2018, le SDeau50 exerce la totalité de la compétence « eau potable » en lieu et place de 35 collectivités, en s'appuyant sur un échelon de proximité : le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP).

Le bilan à l'issue de ces 6 premières années d'existence met en évidence le potentiel de progrès que peut apporter une structure d'envergure départementale.

Son rôle doit continuer à s'affirmer pour répondre aux nombreux enjeux de demain. Monsieur le Préfet de la Manche vient d'ailleurs de missionner le SDeau50 pour le pilotage d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le département de la Manche, signe que le SDeau50 est aujourd'hui une structure reconnue et un interlocuteur privilégié dans le domaine de l'eau potable pour les services de l'Etat.

Le projet stratégique lancé en 2018 par les élus devra permettre de donner au SDeau50 les clés pour relever les nouveaux défis en s'appuyant sur les principes originels : solidarité, gouvernance de proximité portée par les élus, partenariats et qualité de service à un coût maîtrisé.

Jacky BOUVET - *Président du SDeau50*

6 ans d'histoire au service de l'eau potable

À L'ORIGINE DU SDeau50 :
se fédérer pour une gestion solidaire,
pérenne et optimisée de la ressource et
de la production d'eau potable

Notre histoire

Création du SDeau50 avec :

- **DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :**
 - Gestion durable de la ressource en eau
 - Sécurisation de la production d'eau potable
 - Appui technique sur demande de ses membres
 - Veille technique et juridique
- **UNE COMPÉTENCE À LA CARTE :**
 - Assistance et maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros

SEPT.
2012



Installation
du 1^{er} comité syndical
Michel THOURY élu
président du SDeau50

OCT.
2012

De SEPT.
2012
à MARS
2013

Constitution
de l'équipe
administrative
et technique

DÈS
AVRIL
2013

Engagement de 2 actions

- Actualisation du schéma d'alimentation en eau potable de la Manche
- Appui technique aux collectivités pour la mise en œuvre des actions de protection de la ressource en eau



MARS
2015

Jacky BOUVET
élu président du
SDeau50 suite au
décès de Michel
THOURY

De MAI
à OCT.
2015

Projet de loi portant
Nouvelle Organisation
Territoriale de la République
(dite Loi NOTRe)
Les élus du SDeau50 se
concertent avec la volonté
de maintenir la gestion
de l'eau potable au sein
d'une structure
dédiée.

AOÛT
2015

Promulgation de
la Loi NOTRe
« Séisme administratif »
obligeant les élus à
repenser l'organisation
de leurs territoires et
la gestion de l'eau
potable

AOÛT
2015

Validation
du schéma
d'alimentation en
eau potable de la
Manche

NOV.
2015

FÉV.
2016

Extension des
compétences avec création
d'une compétence à la carte
portant sur la totalité du circuit de
production et de distribution de
l'eau potable

DÉC.
2016

Transfert de
la compétence
« eau potable »
de 29 services
vers le SDeau50

DÉC.
2017

Transfert de la
compétence
« eau potable »
de 6 services vers
le SDeau50

1^{ER}
SEMESTRE
2018

Mise en service
de 3 nouvelles
interconnexions
d'intérêt départemental
réalisées sous
maîtrise d'ouvrage
du SDeau50

Nos actions

Un projet global

POUR L'EAU POTABLE DANS LA MANCHE



**VERS UNE OPTIMISATION
DES PRÉLÈVEMENTS**
s'appuyant sur la diversité et
la complémentarité
des masses d'eau



1

GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Permettre aux collectivités en charge du service public d'eau potable de disposer de ressources en eau de qualité et en quantité suffisante, afin de satisfaire les abonnés de ce service, dans le respect des autres usages et des contraintes environnementales.

- ◆ Disposer d'une bonne connaissance quantitative et qualitative des ressources exploitées et exploitables pour la production d'eau potable
- ◆ Préserver et reconquérir la qualité des ressources en eau utiles pour l'alimentation en eau potable
- ◆ Gérer de façon optimisée les ressources exploitées pour la production d'eau potable en fonction des besoins, des disponibilités et des saisons

**LE SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE :**
un outil d'aide à la décision
pour accompagner les
collectivités à relever
les défis

**GESTION
RAISONNÉE ET
ÉQUILBRÉE DES
RESSOURCES
ET RESPECT DE
LA BIODIVERSITÉ
DES MILIEUX**



L'EAU POTABLE, NOTRE ENJEU DU 21^{ème} SIÈCLE À TOUS LES NIVEAUX

2 SÉCURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Permettre à toutes les collectivités d'être sécurisées par une ou plusieurs interconnexions ou une autre ressource afin qu'elles puissent faire face à toutes difficultés (pollution accidentelle du point de prélèvement, dysfonctionnement de l'unité de production...) et qu'elles assurent la continuité du service aux abonnés et des activités économiques.

Une sécurisation de la production d'eau potable déclinée à 2 échelles :

- Niveau départemental permettant la sécurisation mutualisée de plusieurs services
- Niveau local permettant de sécuriser localement un service

◆ ENJEU SANITAIRE ET SOCIAL :

Fournir aux 500 000 habitants du département une eau de qualité, en quantité suffisante et accessible financièrement

◆ ENJEU ENVIRONNEMENTAL :

- 40 millions de m³ prélevés dont 60% d'eau souterraine et 40% d'eau superficielle
- Une ressource en eau répartie de façon hétérogène selon la géologie
- Concilier les prélèvements pour la production d'eau potable avec les autres usages et le bon fonctionnement des milieux naturels
- S'adapter aux changements climatiques

◆ ENJEU ÉCONOMIQUE :

Les activités économiques représentent 1/5 de la consommation moyenne annuelle d'eau potable dans la Manche y compris les industries agroalimentaires



Gestion durable

DE LA RESSOURCE EN EAU

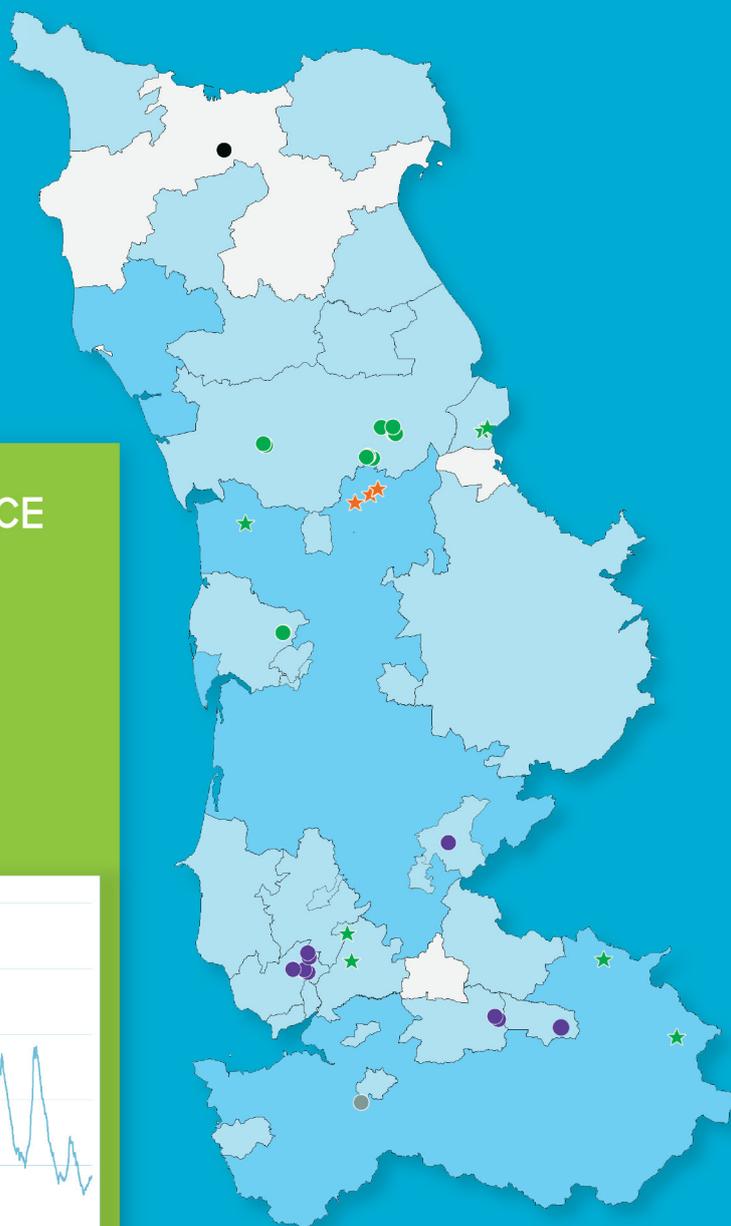
PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des procédures liées au Code de la Santé Publique et au Code de l'Environnement : **10 procédures suivies par le SDeau50 à divers stades depuis 2013**

Suivi de la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

- Participation du SDeau50 aux Comités Locaux de Suivi des arrêtés de DUP
- **Portage par le SDeau 50 de l'étude « suivi floristique »** imposée dans les arrêtés de DUP des ouvrages exploités dans le Centre Manche

ANIMATION ET SUIVI DES DÉMARCHES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES POUR LA PROTECTION ET LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE



AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET SUIVI QUANTITATIF DES RESSOURCES

- Réalisation de synthèses hydrogéologiques
- Engagement d'un programme de recherche en eau sur le secteur de la Seine Aval
- Suivi des niveaux de la nappe du Centre Manche (suivi piézométrique)



- Territoire membre du SDeau50 pour ses compétences "gestion durable de la ressource en eau", "sécurisation de la production d'eau potable" et "production/distribution"
- Territoire membre du SDeau50 pour ses compétences "gestion durable de la ressource en eau" et "sécurisation de la production d'eau potable"
- Territoire non membre du SDeau50

Captages "Grenelle" - Stade de la démarche

- ★ Etape 4
- ★ Etape 5

Captages "Conférence Environnementale" - Stade de la démarche

- Etape 1
- Etape 4
- Non engagé
- Non connu

Une collectivité exploitant un point d'eau classé « Grenelle » ou « Conférence Environnementale » doit engager une démarche AAC afin d'élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions visant à concilier les activités et l'objectif de préservation ou de reconquête de la qualité de la ressource. Le SDeau50 apporte un appui technique et administratif et assure l'animation, indispensable à la réussite de cette démarche.

LE CADRE LÉGISLATIF DES DÉMARCHES AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (AAC)

- Directive européenne Cadre sur l'Eau (2000) - Art. 7
- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006) - Art. 21
- Loi Grenelle 1 (2009) - Art. 27
- Conférence Environnementale (2013)

LES 5 ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES

ÉTAPE 1

Délimitation de l'AAC et définition de la vulnérabilité

ÉTAPE 2

Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles

ÉTAPE 3

Élaboration d'un programme d'actions agricoles et non agricoles

ÉTAPE 4

Mise en œuvre du programme d'actions

ÉTAPE 5

Évaluation à l'échéance du programme d'actions

Actions individuelles pour concilier les pratiques agricoles existantes et la protection de la ressource en eau

Un conseil individuel avec l'appui d'un organisme « non commercial » auprès des exploitants agricoles axé sur :

- La fertilisation et la gestion de l'interculture afin d'éviter tout risque de fuite de nitrates vers la nappe
- L'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de la lutte contre les adventices, les maladies et les parasites.

Actions collectives pour susciter l'évolution des pratiques agricoles

- Démonstrations, expérimentations, formations

Actions pour aller plus loin

- Accompagnement au changement de système d'exploitation (étude, conseil individuel...)
- Acquisitions foncières
 - > 6 ha acquis par l'ex. syndicat d'eau de Créances Pirou pour mettre en place un boisement
 - > 52 ha acquis par l'ex. syndicat de production du Centre Manche (SYMPEC) pour permettre la conversion d'une exploitation laitière en agriculture biologique
 - > 20 ha acquis par le SDeau50-CLEP SYMPEC dans le cadre d'un départ en retraite pour maintenir les parcelles en agriculture biologique et favoriser l'installation d'un jeune agriculteur



Actions collectives



Actions collectives



Actions collectives

Animations du SDeau50 soutenues financièrement par :



Sécurisation

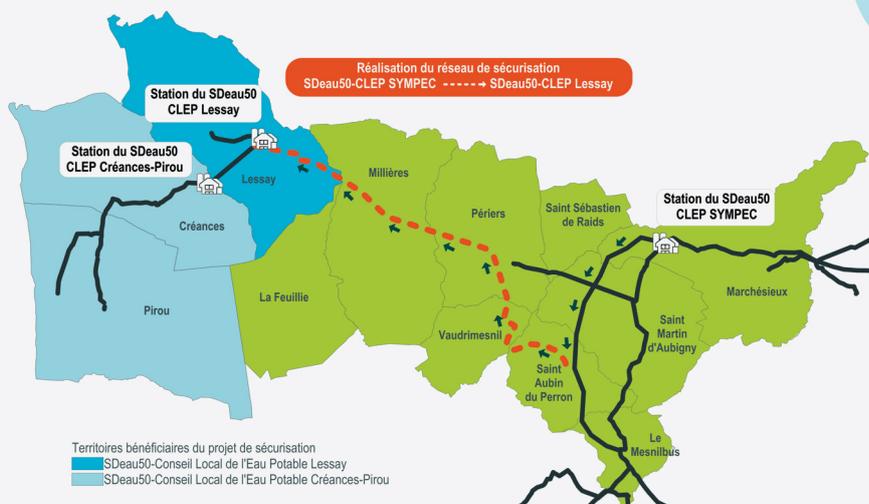
DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE



AXE CENTRE SUD Liaison CLEP Lessay / CLEP SYMPEC

Un projet pour sécuriser l'alimentation en eau potable mais aussi pour favoriser le développement économique du secteur dans le domaine de l'agroalimentaire.

- Montant travaux : **2455 900 €**
- Début des travaux : **Mai 2017**
- Mise en service : **Janvier 2018**



AXE SUD MANCHE Liaison CLEP Baie Bocage / SMPGA

Dominique TAILLEBOIS • Président du SMPGA

Initiée en 2005 par Michel Thoury entre les secteurs Baie Bocage et Saint Hilaire du Harcouët, l'autoroute de l'eau du Sud Manche s'est concrétisée en 2018 grâce à l'existence d'une artère de près de 70 km reliant, entre Mortain et Granville, cinq stations de traitement d'eau potable équipées d'ultrafiltration.

Le SDeau50 a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'interconnexion entre le SDeau50-CLEP Baie Bocage et le SMPGA. Le SMPGA a de son côté assuré la maîtrise d'ouvrage des équipements sur le secteur Avranches-Granville. L'interconnexion de l'axe Avranches-Granville estimée à 8 800 000 € bénéficiera d'un soutien financier du SDeau50.

- Montant des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDeau50 : **2897 900 €**
- Début des travaux : **Mars 2017**
- Mise en service : **Février 2018**



LA SÉCURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE EN QUELQUES CHIFFRES

♦ **SÉCURISATION D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL :** 7 axes à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du SDeau50 : 22 000 000 € avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 37,6%

♦ **SÉCURISATION LOCALE :** financement à hauteur de 40% par le SDeau50 soit 6 600 000 € pour l'ensemble des projets inscrits au Schéma d'Alimentation en Eau Potable

♦ **IMPACT FINANCIER AU TERME DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE SÉCURISATION :** 0,037€ /m³ produit soit environ 3€ par abonné par an

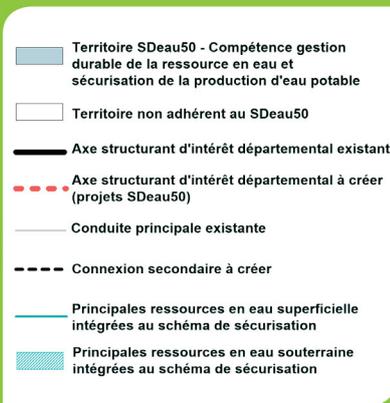


AXE CENTRE SUD Liaison CLEP SYMPEC Saint-Lô Agglo

Denis SMALL • Vice-Président de Saint-Lô Agglo

« Grâce à l'interconnexion entre le réseau de Saint Lô Agglo et celui du SDeau50-CLEP SYMPEC, Saint Lô Agglo dispose désormais d'un appoint en eau d'origine souterraine permettant de sécuriser ses prélèvements en eau de surface. De plus, la contribution financière du SDeau50 (40%) sur les connexions secondaires participera à la réorganisation des réseaux sur le nouveau périmètre de Saint Lô Agglo »

- Montant travaux : **1 787 600 €**
- Début des travaux : **Septembre 2017**
- Mise en service : **Juillet 2018**



CONNEXION SECONDAIRE MORTAIN SAINT-BARTHÉLÉMY (SDeau50-CLEP Saint Hilaire)

Fin 2016, du fait de la sécheresse, le débit du captage situé à Saint Barthélémy n'était plus suffisant pour alimenter les communes de Saint Barthélémy et du Neufbourg. A cette situation s'est ajoutée une casse importante sur le réseau d'eau.

Dans un délai très court, les services techniques du SDeau50 ont réalisé un projet d'interconnexion entre Saint Barthélémy et Mortain et assuré sa mise en oeuvre. Sans la solidarité financière du SDeau50 et la réactivité de ses services, l'impact financier pour l'abonné aurait été considérable.

- Montant travaux : **293 500 €**
- Début des travaux : **Avril 2017**
- Mise en service : **Juin 2017**

Des projets soutenus financièrement par :



Naissance d'un service

D'EAU POTABLE EN 2016

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, porte sur une nouvelle organisation territoriale de la République et impose une réorganisation des collectivités dans un but de simplification et de clarification.

Seules les structures syndicales couvrant un territoire géographique important pouvant perdurer, les élus membres du SDeau50 ont fait le choix d'être force de proposition afin d'agir plutôt que de subir les effets de la loi.

Un large travail de concertation engagé dès le

mois de mai 2015 s'est concrétisé en février 2016 par la création d'une compétence à la carte portant sur la totalité du circuit de production et de distribution d'eau potable.

A l'image de ce qui existe avec succès dans d'autres départements, l'organisation mise en place allie le maintien d'un service de proximité et la mutualisation des compétences.

En 2018, le SDeau50 assure la production et la distribution de l'eau potable sur un territoire représentant 40% du département de la Manche.

UNE ORGANISATION BASÉE SUR UN PRINCIPE : PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT

ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

Comité syndical

= ÉCHELON DÉCISIONNEL

Une politique d'ensemble
et des économies d'échelle

- ◆ Met en œuvre les actions liées aux compétences obligatoires
- ◆ Exerce la compétence « production / distribution » par entérinement des propositions des CLEP
- ◆ Élabore et vote les budgets liés à chaque compétence
- ◆ Centralise des compétences humaines, juridiques, financières et techniques qu'il est nécessaire de mutualiser à cette échelle
- ◆ Définit la politique générale du syndicat et les grandes ambitions dans le domaine de l'eau potable à l'échelle départementale



ÉCHELON LOCAL

Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP)

= ÉCHELON OPÉRATIONNEL

Pour la compétence
production / distribution

GESTION DE PROXIMITÉ

- ◆ Gère quotidiennement le service d'eau potable relevant de son aire géographique avec les moyens techniques et humains qui lui sont dédiés
- ◆ Établit ses programmes d'investissements annuels et pluriannuels
- ◆ Élabore le projet de budget et définit le tarif de l'eau potable du service
- ◆ Engage et suit les travaux couvrant le périmètre du CLEP
- ◆ Propose le mode de gestion souhaité
- ◆ Assure le lien avec les usagers

APRÈS LA MODIFICATION STATUTAIRE...

La concrétisation de la mise en œuvre de la compétence à la carte

31 Décembre 2016

Transfert de 29 services d'eau potable et création de 18 CLEP au sein du SDeau50

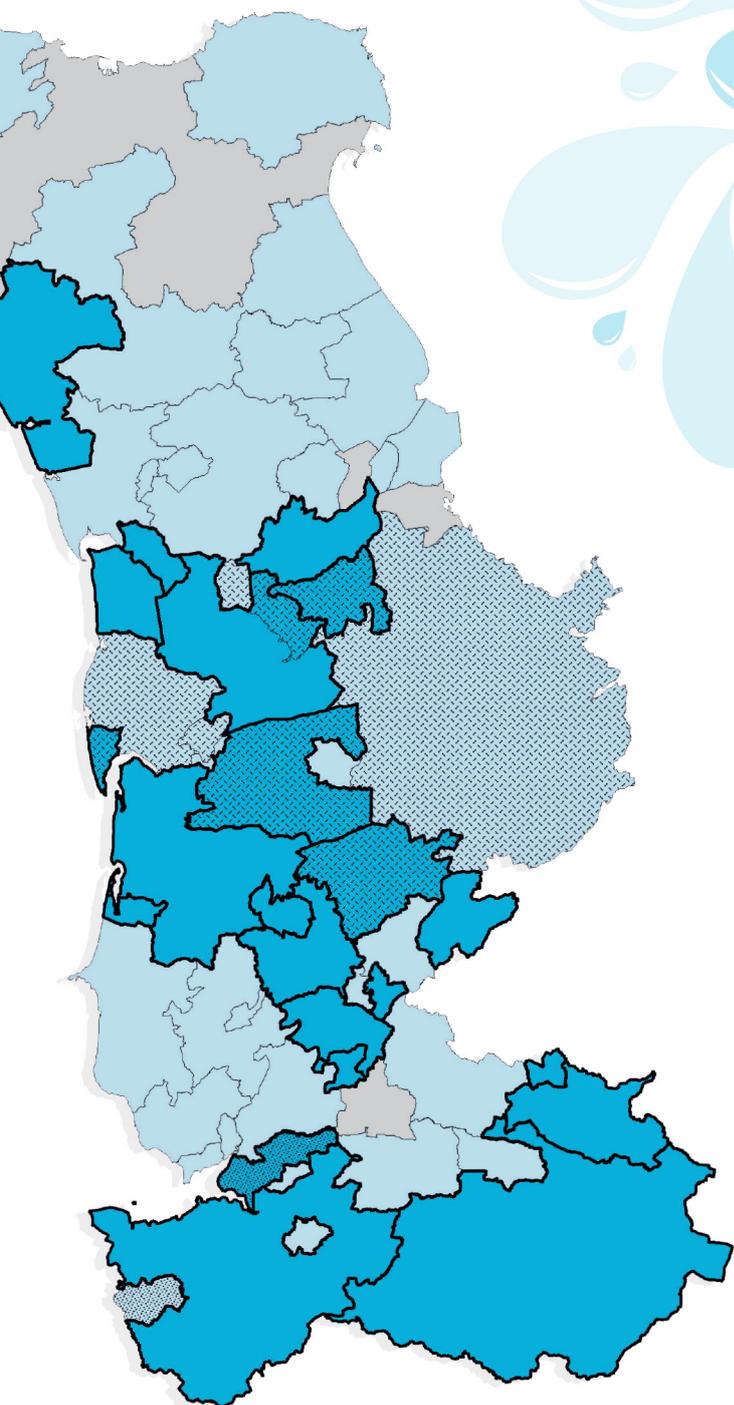
31 Décembre 2017

Transfert de 6 services d'eau potable avec évolution vers 22 CLEP

SDeau50 compétences obligatoires et à la carte

-  CLEP producteur/distributeur ou distributeur
-  CLEP SYMPEC - Exclusivement producteur
-  CLEP Baie et Bocage - Partie exclusivement producteur
-  SDeau50 - Compétences obligatoires
-  Non adhérent au SDeau50

SITUATION 2018



Hervé GUILLE

Ancien Vice-Président en charge de l'eau potable à la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer, Vice-Président du SDeau50 en charge des interconnexions et Président du CLEP Montmartin-Cérence

« Pour moi, l'eau potable, c'est un métier à part entière qui nécessite des compétences spécifiques et une très bonne technicité. Les thématiques qui la concernent sont vastes. La gestion de l'eau potable au sein d'une structure dédiée permet de les traiter dans le détail. Lorsque nous nous réunissons entre élus, nous ne parlons que d'eau potable. Je considère l'évolution des compétences du SDeau50 comme une chance et une véritable opportunité pour renforcer le service et satisfaire l'usager, quel que soit le mode de gestion. Pour les services exploités en régie, nous pouvons mutualiser les compétences et en développer de nouvelles grâce à la taille de la structure. La mise en conformité avec la réglementation est aussi plus aisée. Pour les services exploités en Délégation de Service Public, nous disposons désormais de moyens humains pour assurer un véritable suivi des contrats. Nous sommes plus forts face aux délégataires. Nous avançons tous au nom du SDeau50 avec la volonté d'un service performant, de qualité, au juste prix pour l'abonné. »



Henri LEMOIGNE

Ancien Président du SIAEP Créances-Pirou, Vice-Président du SDeau50 en charge de l'administration générale et des ressources humaines et Président du CLEP Créances-Pirou

« Lorsque nous avons travaillé à la création de la compétence à la carte, nous avons mis le respect de la proximité au cœur de nos réflexions et de nos engagements. Le pari est tenu. Grâce aux CLEP, les élus locaux restent acteurs de la gestion quotidienne du service. Nous gérons pratiquement comme avant, mais avec plus de professionnalisation du fait de l'appui technique du bureau d'études du SDeau50 rendu possible par la taille de la structure. Toutes les décisions liées à cette compétence entérinées par le comité syndical sont issues des propositions des CLEP ou après avis des CLEP. Les élus demeurent véritablement acteurs de la gestion de l'eau potable sur leur territoire. »



Joseph LETELLIER

Ancien Président du SIAEP Villedieu-Ouest, Vice-Président du SDeau50 en charge des Délégations de Service Public et Président du CLEP Villedieu Ouest

« Lors du passage en CLEP, certaines tâches administratives ont dû être centralisées mais le rôle des élus locaux est resté primordial. C'est à notre niveau que sont préparées les décisions budgétaires et les programmes de travaux. Le Président du CLEP assure comme par le passé le suivi des travaux. Par exemple, j'ai continué de suivre au quotidien la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable du CLEP Villedieu Ouest et c'est au niveau du CLEP que les conventions de vente d'eau aux industriels ont été élaborées. Nous bénéficions des services administratifs et techniques du SDeau50, devenus nos propres services pour mener à bien nos actions locales. »

Le service

D'EAU POTABLE DU SDeau50

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

78 350
abonnés

64
captages
d'eau
souterraine

10
prises d'eau
superficielle

12 700 000 m³
d'eau produits

5 850 km
de réseau

13,4
abonnés / km
de réseau

87,6%
de rendement
moyen
de réseau

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ÉLUS ET DES USAGERS



Le regroupement des agents du SDeau50 et ceux des collectivités ayant transféré leur compétence eau potable permet de couvrir les domaines d'intervention et le territoire du SDeau50.

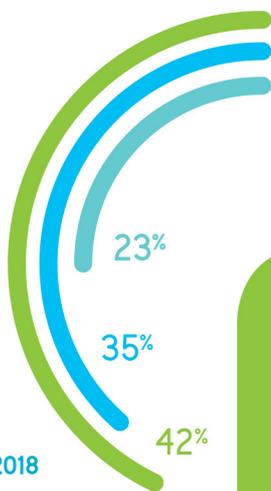
La taille de la structure favorise la mutualisation des moyens, le développement du niveau de technicité et l'optimisation des coûts de fonctionnement comme en témoignent les exemples suivants :

- ◆ Constitution d'un bureau d'études techniques
- ◆ Mise en place d'un suivi dédié aux 23 contrats de délégation de service public gérés dans le cadre du SDeau50
- ◆ Création d'une régie à autonomie financière professionnalisée
- ◆ Développement d'une expertise financière

AFFERMAGE • 32 750 abonnés

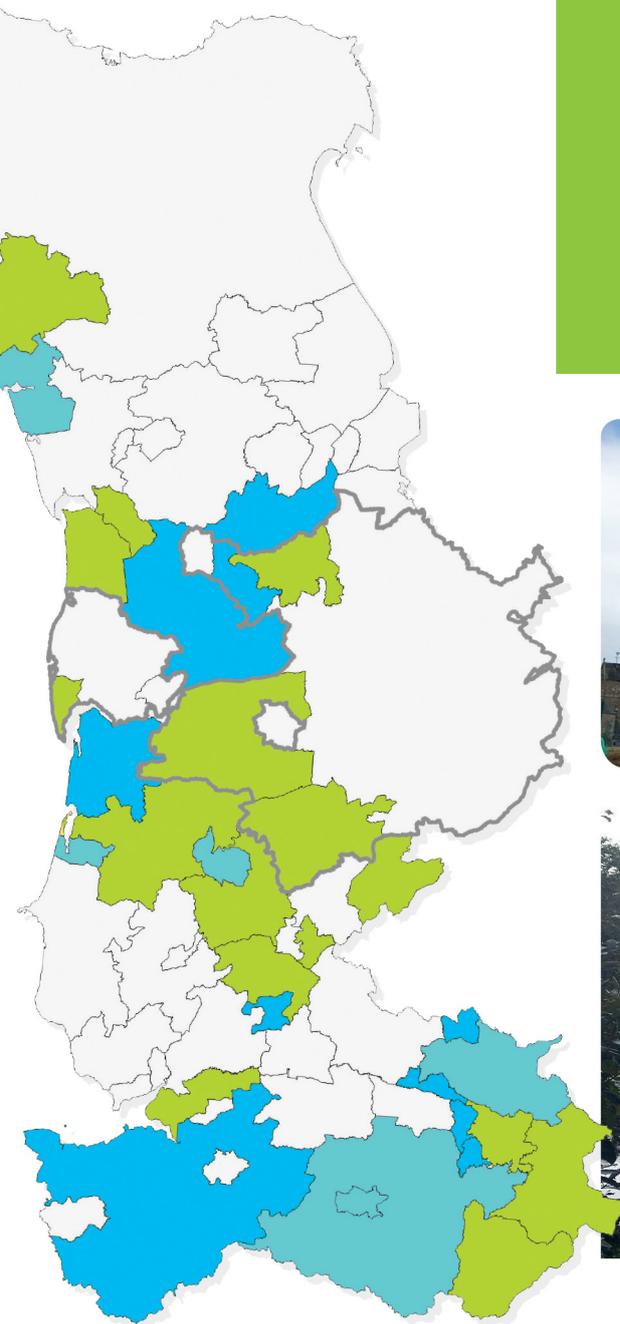
RÉGIE • 27 200 abonnés

GÉRANCE • 18 400 abonnés



MODE DE GESTION 2018

-  Régie
-  Gérance
-  Affermage
-  Gérance
CLEP SYMPEC
exclusivement producteur



UNE POLITIQUE D'ANTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT

UN SUIVI PRÉVENTIF DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU

L'ensemble des ouvrages de prélèvement en eau souterraine doit être inspecté d'ici 2019. Les forages font l'objet de nettoyages réguliers afin de garantir leur potentiel et leur pérennité.

UNE POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT RÉGULIER DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les réseaux gérés par le SDeau50 vont faire l'objet de programmations pluriannuelles de travaux issues des diagnostics en cours. En 2018 les programmes d'investissement concernant les réseaux s'élèvent à 8,3 m€.

DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU PERFORMANTS

La station de traitement d'eau de Sainte Cécile (SDeau50-CLEP Villedieu Ouest) a été mise en service en mai 2018, devenant ainsi la 5^{ème} usine de potabilisation du SDeau50 équipée d'un traitement d'ultra filtration. La modernisation des 2 dernières stations de traitement d'eau non encore équipées de ce type de traitement est à l'étude au sein du SDeau50-CLEP Montmartin Cérences.



Perspectives

CONSTRUIRE ET GÉRER UN OUTIL PERMETTANT UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES INTERCONNEXIONS

L'expérience des dernières années a mis en évidence la nécessité d'optimiser les prélèvements afin de répondre aux enjeux environnementaux tels que la limitation des prélèvements annuels dans les nappes profondes ou le respect des débits réservés dans les cours d'eau en étiage.

L'impact du réchauffement climatique va renforcer ces contraintes.

La construction des conduites d'interconnexion structurantes menée par le SDeau50 constitue un premier maillon d'une ossature permettant d'équilibrer les prélèvements.

La bonne connaissance en continu du potentiel des ressources en eau et du potentiel des trans-

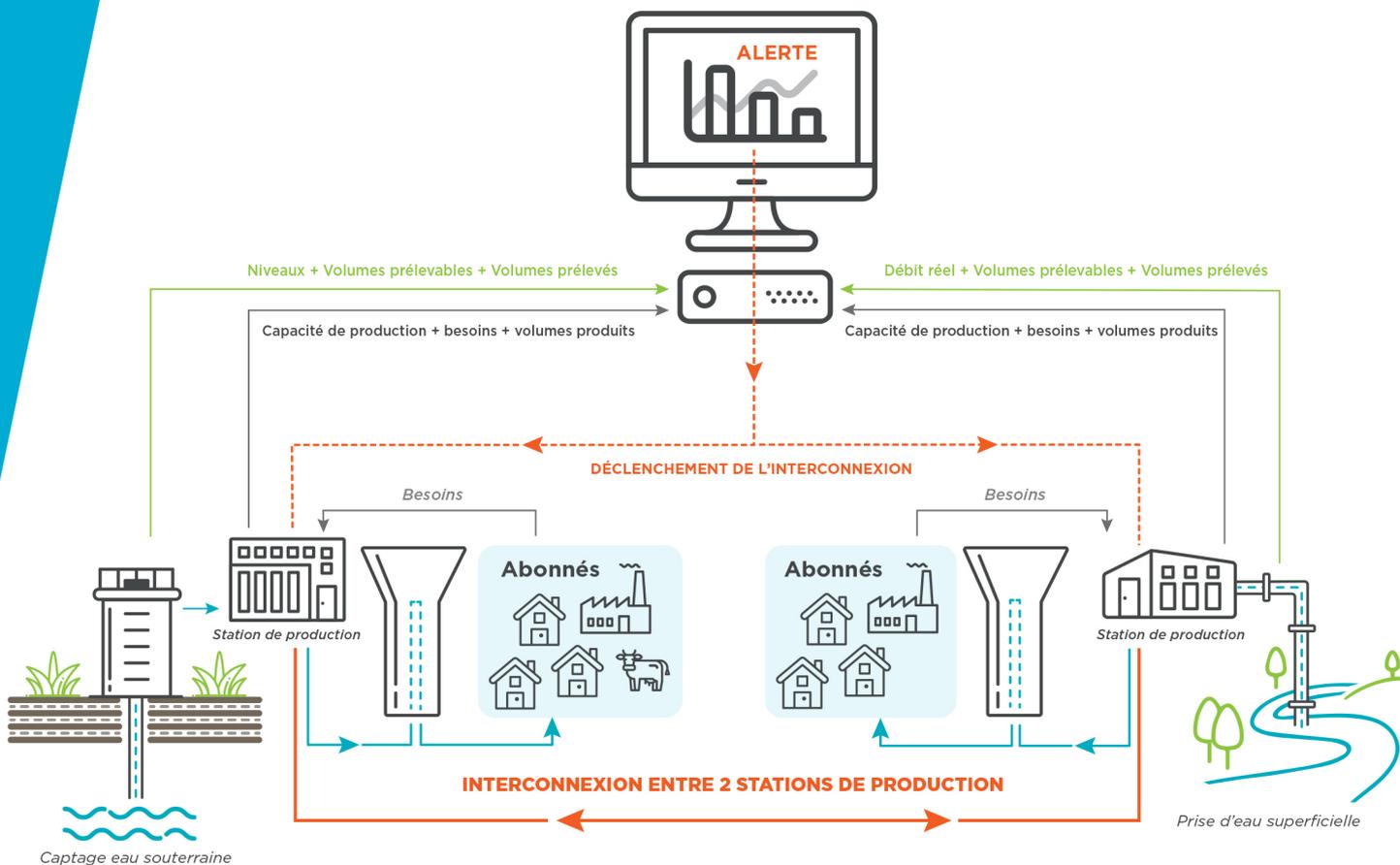
ferts d'eau par les interconnexions permettra d'optimiser la gestion de la ressource en eau.

Le déploiement d'un outil valorisant l'ensemble des données nécessaires à cette gestion est actuellement en cours d'étude.

Au terme du projet, l'analyse en temps réel des besoins en eau, de l'état des ressources, du potentiel des ouvrages de production et conduites d'interconnexion, permettra d'évoluer vers une gestion optimale des prélèvements d'eau.

L'échelle du SDeau50 permet de bénéficier de la vision globale indispensable pour mener à bien ce projet.

CENTRE D'ANALYSE ET DE DÉCISION



CONSOLIDER UNE JEUNE STRUCTURE DYNAMIQUE

Depuis sa naissance en 2012, le SDeau50 n'a cessé d'évoluer pour répondre aux enjeux liés à l'eau potable et s'adapter aux effets de la réforme territoriale en cours.

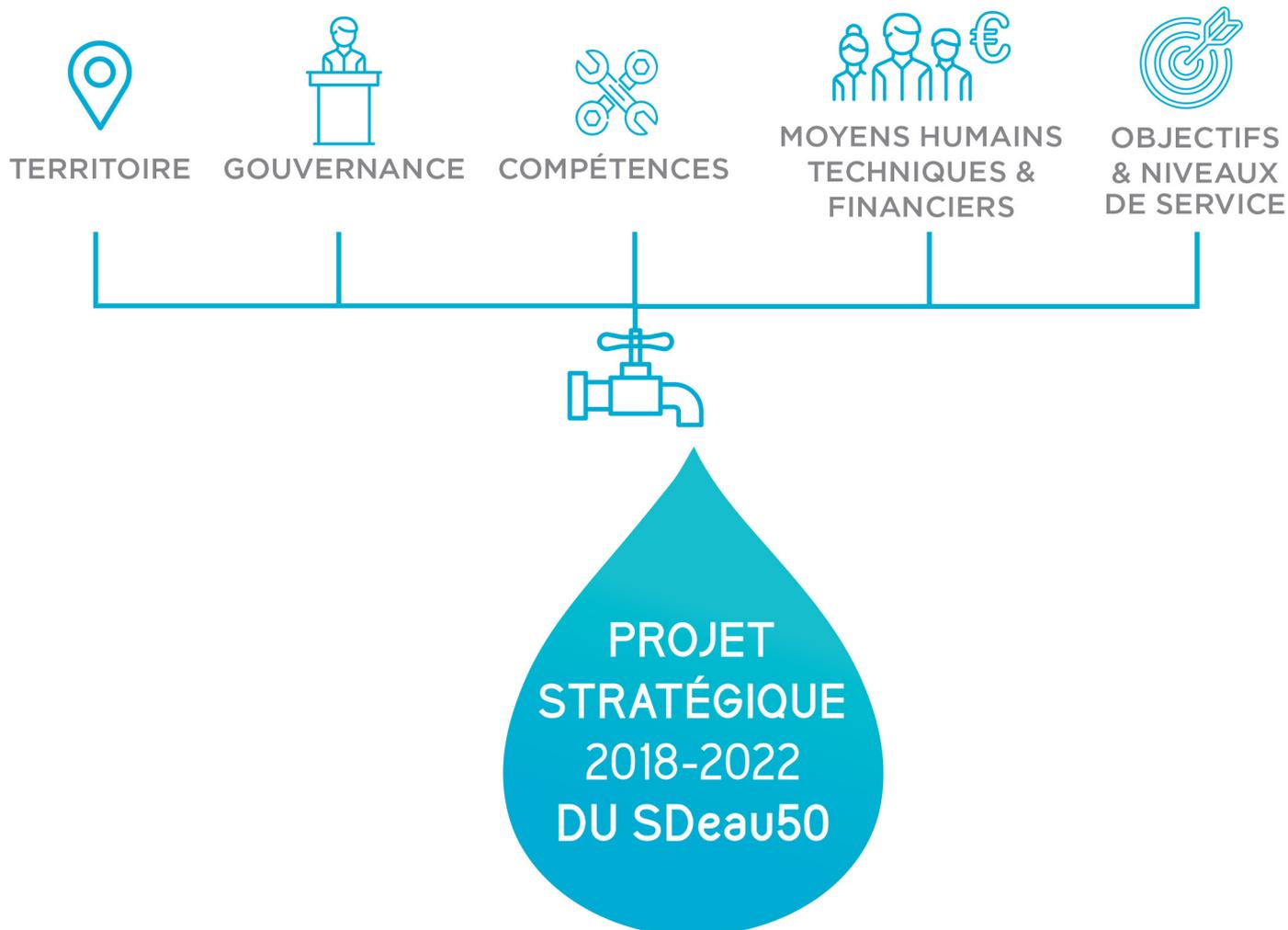
Un long chemin a été parcouru, la structure dispose de bases solides et son rôle est désormais reconnu et indiscutable.

Pour préparer les années à venir, les élus du comité syndical ont décidé d'engager l'élaboration d'un projet stratégique afin de consolider le fonctionnement du SDeau50, d'adapter sa gouvernance aux évolutions territoriales à venir, de le doter d'une organisation et de moyens permettant de répondre aux enjeux futurs et, de ce fait,

d'offrir à l'abonné un service de qualité avec des coûts maîtrisés.

Ce projet s'inscrit dans le respect des principes de base qui ont piloté l'esprit du SDeau50 depuis sa création :

- **Une gestion de la ressource en eau et une sécurisation des productions d'eau potable par des démarches territoriales d'envergure et solidaires**
- **Une gouvernance de proximité portée par les élus**
- **Un développement des partenariats et des relations institutionnelles**
- **Un service public de qualité pour l'abonné**





www.sdeau50.fr

SDeau50
110 Rue de la Liberté
CS 40108
50000 SAINT-LÔ
Tél : 02 33 57 40 16
accueil@sdeau50.fr